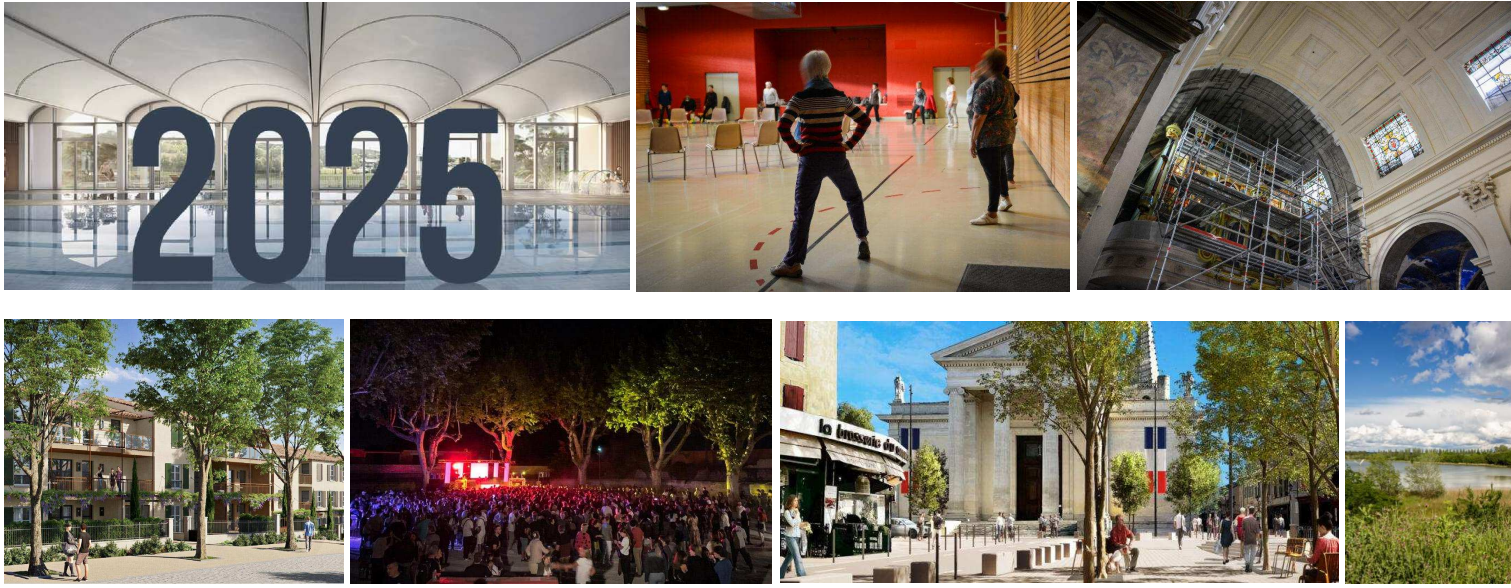




# ***RAPPORT SUR LES ORIENTATIONS BUDGETAIRES***



<b>1</b>	<b>AVANT PROPOS</b>	<b>3</b>
<b>2</b>	<b>LE CONTEXTE ECONOMIQUE</b>	<b>4</b>
2.1	<i>L'ECONOMIE MONDIALE SANS ELAN</i>	4
2.2	<i>LE RETOUR DU « DESORDRE MONDIAL » ?</i>	4
2.3	<i>ZONE EURO ET FRANCE</i>	5
<b>3</b>	<b>L'EXERCICE ECOULE</b>	<b>8</b>
3.1	<i>L'EXECUTION BUDGETAIRE 2024 – SYNTHESE</i>	8
3.2	<i>L'ENDETTEMENT</i>	13
3.3	<i>LE PERSONNEL</i>	15
<b>4</b>	<b>LES ORIENTATIONS BUDGETAIRES 2025</b>	<b>18</b>
4.1	<i>LES RECETTES DE FONCTIONNEMENT</i>	18
4.2	<i>LES DEPENSES DE FONCTIONNEMENT</i>	21
4.3	<i>L'INVESTISSEMENT</i>	24
<b>5</b>	<b>LES BUDGETS ANNEXES</b>	<b>29</b>
<b>6</b>	<b>OBJECTIFS PROGRAMMATIFS</b>	<b>30</b>
6.1	<i>EVOLUTION DES DEPENSES REELLES DE FONCTIONNEMENT</i>	30
6.2	<i>EVOLUTION DES CHARGES DE PERSONNEL</i>	31
6.3	<i>L'ENDETTEMENT</i>	32

## *INTRODUCTION*

Dans les communes de 3 500 habitants et plus, le maire présente au conseil municipal, dans un délai de dix semaines précédant l'examen du budget, un rapport sur les orientations budgétaires, les engagements pluriannuels envisagés ainsi que sur la structure et la gestion de la dette. Ce rapport donne lieu à un débat au conseil municipal. Depuis la loi NOTRe, une délibération spécifique doit être adoptée.

## **1 AVANT PROPOS**

Depuis la crise sanitaire de 2020, l'exercice de prospective budgétaire s'inscrit dans un contexte de grandes incertitudes sur le plan économique et politique à l'échelle mondiale. A cette tendance de fond, vient s'ajouter à cela cette année un contexte politique en France particulièrement inédit, provoquant une absence de visibilité pour les collectivités sur les orientations proposées par l'Etat dans le cadre du vote du Projet de Loi de Finances 2025 (PLF 2025).

Un budget "mission impossible" ? Crise des finances publiques et déficit très élevé, dissolution et absence de majorité à l'Assemblée nationale, contraintes très fortes pesant sur les budgets locaux : le projet de loi de finances 2025 s'élabore dans un contexte jamais connu. Après trois mois de débat à l'automne 2024, le gouvernement de Michel Barnier a été censuré et est tombé aussitôt, le 4 décembre 2024.

Cette situation a suspendu l'examen et l'adoption du projet de loi de finances pour 2025 qui n'a pu être adopté de façon définitive avant la fin de l'année 2024. Dès lors, la Constitution (article 47, alinéa 4) et la LOLF (article 45) ont autorisé le Gouvernement à déposer un « projet de loi spéciale » avant le 19 décembre. Ce texte, présenté à l'Assemblée nationale, permettra la perception des ressources nécessaires pour assurer la continuité de la vie nationale en 2025.

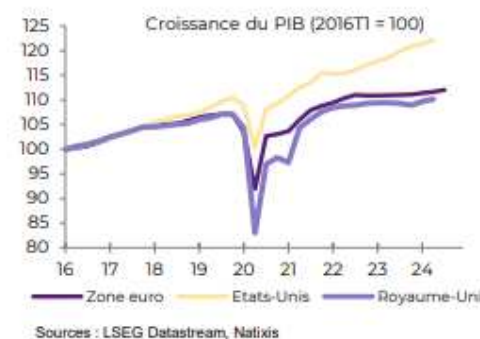
Cette loi, qui ne remplace pas le budget, permettra de gérer une situation provisoire jusqu'à l'adoption de la loi de finances en 2025. Son périmètre est strictement circonscrit : elle autorisera la perception des impôts et des ressources publiques nécessaires au financement des dépenses publiques essentielles.

## 2 LE CONTEXTE ECONOMIQUE

### 2.1 L'économie mondiale sans élan

La croissance mondiale est attendue sans véritable élan en 2024 et en 2025, autour de 3 %, avec des dynamiques régionales très différentes.

Les États-Unis continuent de surperformer et de surprendre à la hausse avec une croissance attendue proche de 3 %, tandis que la zone Euro peine à se redresser avec une croissance qui serait inférieure à 1 % en 2024, avec une économie allemande toujours à l'arrêt. La Chine ralentit également avec une croissance qui serait inférieure à 5 %, ce qui a conduit le gouvernement chinois à annoncer une série de nouvelles mesures de soutien à l'économie.



© Caisse d'épargne

### 2.2 Le retour du « désordre mondial »<sup>1</sup> ?

L'intensification de la guerre en Ukraine et des conflits au Moyen-Orient (tensions Iran-Israël, Syrie...) sont l'illustration d'un possible retour du désordre mondial, concept géopolitique qui revient à l'occasion de bouleversements significatifs. Sur le plan politique, l'élection de D. Trump fait peser le risque de la mise en place de tarifs douaniers et d'une politique plus imprévisible (Canada, Groenland...). En Europe, la France a un gouvernement qui ne dispose pas d'une majorité et la coalition gouvernementale en Allemagne a chuté. Les élections fédérales allemandes auront lieu le 23 février prochain.

Les incertitudes sont nombreuses pour 2025.

---

<sup>1</sup> Cf. « Le nouveau désordre mondial » Pierre MILZA 1982 ou « Le nouveau désordre mondial » Tzvetan Todorov 2003

## 2.3 Zone euro et France

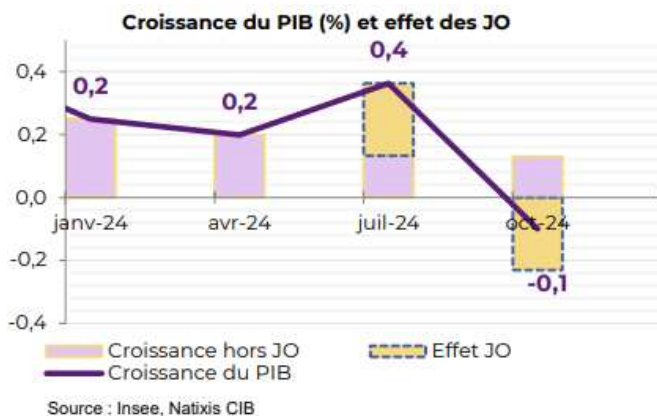
### Zone euro : inflation, là-aussi, des incertitudes

L'inflation a amorcé depuis mi-2023 un reflux progressif qui devrait se poursuivre. Au niveau mondial, elle évoluerait de 6,9 % en 2023 à 5 % en 2024 et 3,4 % en 2025. Pour la zone euro, la BCE table toutefois sur une baisse de l'inflation (IPCH) plus lente que prévue à 2,5% en 2024 et 2,2% en 2025.

L'élection de D. Trump fait peser un fort risque de mise en place de nouveaux droits de douanes sur les entreprises européennes. Selon les estimations de la banque Caisse d'Épargne, une hausse des tarifs douaniers de 10 % conduirait à une baisse du PIB européen d'environ -0,5 % après un an.



© Caisse d'épargne



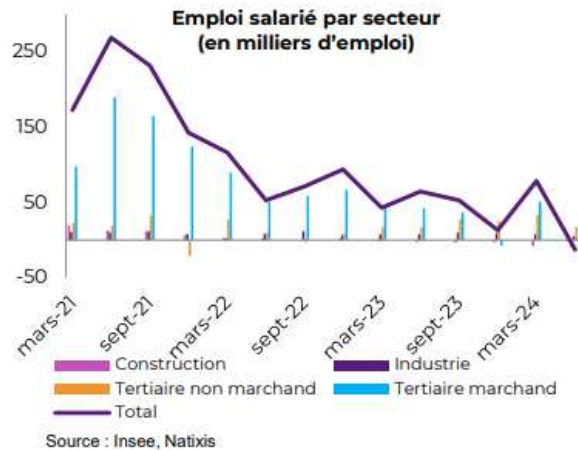
### France : La croissance, des scénarios en divergence

L'activité a progressé de +0,4 % T/T au 3e trimestre. La croissance du PIB a bénéficié d'une impulsion temporaire liée aux JO de Paris, les ventes de billets et des droits de diffusion audiovisuelle étant comptabilisées au 3e trimestre.

L'estimation d'un effet JO de l'ordre de +0,25 % semble raisonnable, avec un contrecoup similaire à attendre au T4 (croissance attendue à -0,1 % T/T au 4e trimestre). Pour l'année 2025, la prévision de croissance pâtit d'une impulsion budgétaire négative avec un effort de 60 milliards € annoncé par le gouvernement Barnier en novembre.

La divergence des trajectoires de croissance persiste et pourrait s'accroître au fur et à mesure des conjectures politiques tant française qu'internationale.

## France : l'emploi s'essouffle



© Caisse d'épargne

Après +0,3 % au T1-2024, l'emploi salarié s'est stabilisé au T2- 2024, montrant des signes d'essoufflement, en particulier dans le secteur privé.

Alors que l'emploi public continue de progresser (+16k au T2-2024, après +21k au T1-2024), la dynamique de l'emploi privé s'essouffle (-25k au T3-2024 après - 28k au T2-2024), celui-ci se situant 0,3 % sous son pic de mars 2024.

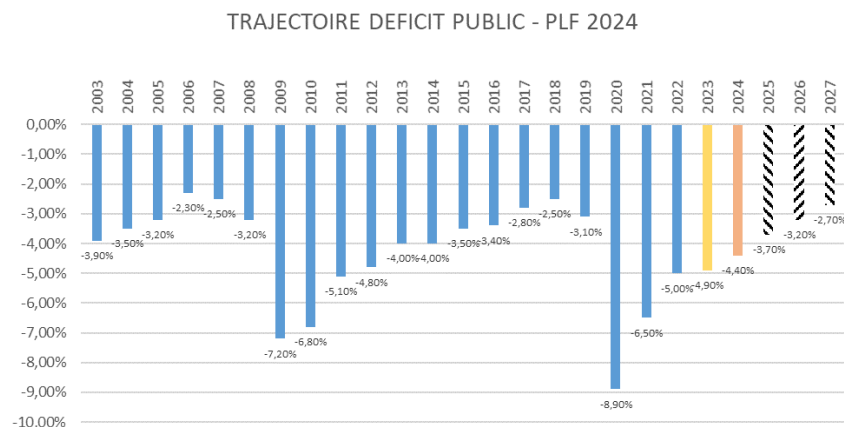
Les perspectives d'emploi restent dégradées dans les enquêtes de conjoncture, celles-ci s'établissant sous leur moyenne de long terme.

La hausse de l'emploi a été plus modérée en 2022, avec la création d'environ 443 000 emplois (+1,5% après +3,9% en 2021). Elle a été portée par l'emploi salarié privé qui a connu des ralentissements dans toutes ses sous-composantes, plus marqués dans les secteurs des services aux entreprises, de l'hébergement-restauration et des services aux ménages.

En 2023, l'évolution du marché du travail est restée favorable malgré un ralentissement lié à la baisse de régime de l'activité économique et de l'essoufflement du dispositif de l'apprentissage.

En 2024, le ralentissement de la croissance économique ainsi que la baisse des soutiens à l'emploi dans les entreprises ont également contribué à un ralentissement de l'emploi.

## France : Déficit, dette



En 2020 et en 2021, la mobilisation sans précédent des finances publiques en réponse à la crise a engendré une hausse exceptionnelle de l'endettement public, pour un montant estimé à 230 Md€ pour les années 2020 et 2021, dont 165 Md€ pour l'État et 65 Md€ pour la sécurité sociale.

Le solde public s'est stabilisé en 2022 et 2023 (autour des 5 %). Le PLF 2024 anticipait une réduction lente mais assez réaliste au regard de la crise de 2008.

Las, dès l'automne 2024, les médias se sont fait l'écho d'un important dérapage par rapport à la prévision de 4,4% du projet de loi de finances initiale pour 2024 pour atteindre 6,1 %.

Au cours de son discours de politique générale en janvier 2025, le premier ministre F. Bayrou a rappelé que l'objectif de déficit public fixé à 5% en 2025 par Michel Barnier est désormais caduc. François Bayrou parle plutôt d'un « déficit public pour 2025 à 5,4% du PIB » avec l'objectif de le ramener à 3% en 2029.

### Évolutions des prévisions de déficit public (solde effectif)

En % du PIB	2024	2025	2026	2027	2028	2029
<a href="#">Loi de programmation des finances publiques 2023-2027 (18/12/2023)</a>	-4,4	-3,7	-3,2	-2,7		
<a href="#">Loi de finances pour 2024 (29/12/2023)</a>	-4,4					
<a href="#">Programme de stabilité 2024-2027 (17/04/2024)</a>	-5,1	-4,1	-3,6	-2,9		
<a href="#">Projet de loi de finances pour 2025 (10/10/2024)</a>	-6,1	-5,2				
<a href="#">Plan budgétaire et structurel à moyen terme (PSMT-remplace le PSTAB) 2025-2029 (23/10/2024)</a>	-6,1	-5,0	-4,6	-4,0	-3,3	-2,8
<a href="#">Loi de finances de fin de gestion 2024 (06/12/2024)</a>	-6,1					

### 3 L'EXERCICE ECOULE

#### 3.1 L'EXECUTION BUDGETAIRE 2024 – SYNTHESE

- **La section de fonctionnement – au 22/01**

Le compte administratif prévisionnel de l'exercice 2024 arrêté au 22/01/2025 (chiffres non définitifs) fait apparaître les résultats suivants pour la section de fonctionnement.

Chap.	Libellés	Crédits Ouverts au budget 2024	Réalisations
	<b>Dépenses de fonctionnement</b>	<b>22 360 827,22</b>	<b>17 911 462,30</b>
011	Charges à caractère général	5 144 827,22	4 150 441,15
012	Charges de personnel	9 800 000,00	9 675 049,09
014	Atténuations de produits	80 000,00	27 288,00
65	Autres charges de gestion	2 960 000,00	2 822 470,98
66	Charges financières	380 000,00	357 310,61
67	Charges exceptionnelles	6 000,00	581,40
68	Dotations provisions semi-budgétaires	30 000,00	0,00
042	Opérations d'ordre entre sections	900 000,00	878 321,07
023	Virement à la section d'investissement	3 060 000,00	
	<b>Recettes de fonctionnement</b>	<b>22 360 827,22</b>	<b>19 669 288,98</b>
013	Atténuations de charges	60 000,00	201 398,20
70	Ventes des services	1 452 727,00	1 856 322,17
73	Impôts et taxes	2 340 564,00	2 340 564,00
731	Fiscalité locale	13 344 448,00	13 476 687,07
74	Dotations et participations	900 000,00	1 027 245,69
75	Autres produits	496 950,00	700 232,27
76	Produits financiers	0	21,24
77	Produits exceptionnels	0,00	25 695,64
78	Reprise provision	30 000,00	7 992,58
042	Opérations d'ordre entre sections	38 041,00	33 130,12
	<b>Excédent reporté</b>	<b>3 698 097,22</b>	
	<b>Résultat de clôture</b>		<b>1 757 826,68</b>

Les dépenses de fonctionnement s'établissent à un montant de 17 911 K€ dont :

- 878 K€ de dépenses d'ordre : Il s'agit principalement des écritures d'amortissement et de cession :
  - 853 K€ d'amortissement
  - 25 K€ d'écritures de cession et d'opérations comptables
  
- 17 033 K€ de dépenses réelles qui se décomposent de la façon suivante :
  - Charges à caractère général – C/011 : (24 % des dépenses réelles), constituées principalement par les fluides, les dépenses d'entretien des bâtiments, voies et véhicules, ... l'alimentation, les frais d'affranchissement et de télécommunication, les assurances.
  - Charges de personnel – C/012 : (57 % des dépenses réelles).
  - Autres charges de gestion courantes – C/65 : (17 % des dépenses réelles) elles concernent notamment les divers contingents et participations obligatoires que la commune doit verser (SDIS, écoles privées, organismes de regroupement) les subventions aux associations et au Centre Communal d'Action Sociale ainsi que les indemnités des élus.
  - Et environ 2 % en cumulé pour les autres chapitres.

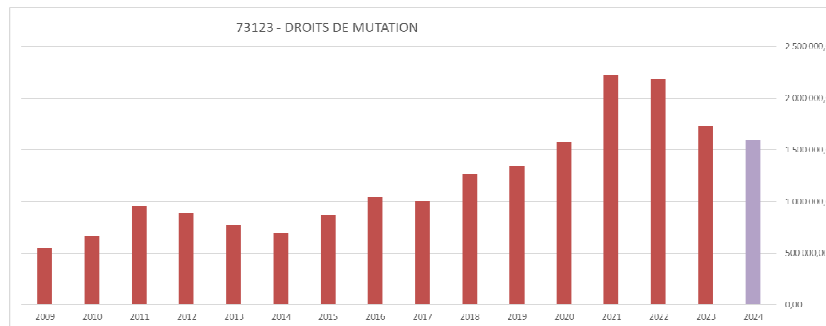
Par rapport au compte administratif 2023, le chapitre 011 charges générales recule de 345 K€ (décrue des prix de l'énergie) tandis le chapitre 012 progresse de 2,38 % (augmentation maîtrisée du GVT).

Le chapitre 65 Autres charges de gestion (corrigé du transfert d'une partie du chapitre 67 (cf. M57) progresse d'environ 100 K€ sous l'effet notamment des participations aux organismes extérieurs : SDIS, PNR, ...

Les recettes réelles de fonctionnement d'un montant de 19 636 K€ se décomposent de la façon suivante :

- Impôts et taxes (81 % des recettes) : en progression par rapport à l'année précédente grâce notamment à une augmentation des bases fiscales. Quatre lignes du chapitre fiscalité concentrent l'essentiel de ces recettes :

- 731 : Fiscalité locale
- 73211 : Attribution de compensation intercommunale
- 73212 : Dotation de solidarité communautaire (DSC)
- 73123 : Droits de mutation (ci-contre)



Après avoir fléchi en 2022, les droits de mutation enregistrent un nouveau recul mais moins important : (1 601 K€) - (-138 K€) (cf. ci-contre). Le 4<sup>e</sup> trimestre, notamment le mois de décembre a offert une belle résistance. Cette ressource reste volatile.

	2024	2023
1 <sup>er</sup> trimestre	306 138,00	400 029,36
2 <sup>e</sup> trimestre	459 234,00	449 834,00
3 <sup>e</sup> trimestre	297 084,00	500 791,00
4 <sup>e</sup> trimestre	538 939,00	388 715,00
	1 601 395,00	1 739 369,36

- Vente des services (9 % des recettes) : comprend notamment droits de stationnement, les cantines.
- Dotations et participations (5 % des recettes), elles concernent, d'une part, les dotations versées par l'Etat (Dotation Globale de Fonctionnement (DGF) et compensations de taxes), d'autre part des subventions ou participations versées par d'autres organismes (Conseil Départemental, Caisse d'Allocations Familiales).
- Les produits des autres chapitres (~ 4 %) comprennent les loyers, les atténuations de charges, les produits financiers et les produits exceptionnels : indemnité d'assurances, opérations comptables.
- L'excédent reporté.

L'excédent prévisionnel de clôture (~ 1 760 K€) complété des résultats antérieurs pourra faire l'objet d'une affectation pour abonder le besoin de financement de la section d'investissement. Le solde serait repris en recette dans le cadre du budget primitif de l'exercice 2025.

	2021	2022	2023	2024
Résultat de l'exercice (excédent)	1 916 617,46 €	1 183 283,78 €	964 560,30 €	1 757 826,68 €
Résultat antérieur reporté	2 641 869,21 €	3 792 889,10 €	3 963 016,95 €	3 698 097,22 €
Résultat à affecter	4 558 486,67 €	4 976 172,88 €	4 927 577,25 €	5 455 923,90 €

**Après deux années difficiles assujetties à l'inflation, le résultat 2024 retrouve un niveau plus conséquent. Il permet de conserver une capacité de financement importante afin de faire face à la politique d'investissement soutenue.**

- **La section d'investissement**

La section d'investissement hors report s'établit à un montant de 9 936 K€ en dépenses et de 7 148 K€ en recettes, soit – 2 787 K€. Le solde des restes à réaliser présente les données suivantes : (2 729 K€ en recettes et 2 728 K€ en dépenses : solde +1 K€).

Ce besoin de financement (2 787 K€) sera couvert par l'affectation d'une partie du résultat de la section de fonctionnement (compte 1068).

Les dépenses réelles d'investissement (hors opérations d'ordre) s'élèvent à 9 885 K€ et se répartissent de la façon suivante :

- Dépenses financières : 1 462 K€ euros qui correspondent au remboursement du capital de la dette.

- Dépenses d'équipement : elles se sont élevées à 8 423 K€ et ont concerné notamment les opérations suivantes :
  - ✓ *Piscine : 4 126 K€*
  - ✓ *Les travaux de désimperméabilisation et de végétalisation des écoles : 1 338 K€*
  - ✓ *Les travaux de l'avenue Durand Maillane : 802 K€*
  - ✓ *Les travaux de la Collégiale : 535 K€*
  - ✓ *Les travaux du stade synthétique : 250 K€*
  - ✓ *Des dépenses de matériels et logiciels informatiques (administratifs et écoles) : 94 K€*
  - ✓ *Des travaux dans les bâtiments communaux : Musée des Alpilles, Bibliothèque... pour un total de 280 K€*

Ces dépenses ont été financées principalement par les ressources suivantes :

- Les subventions d'investissement : 2 480 K€,
- L'emprunt : 1 600 K€,
- L'autofinancement : constitué par l'excédent de fonctionnement capitalisé, il s'élève à 1 229 K€,
- Les recettes propres de la section d'investissement : Fonds de Compensation de la TVA et Taxe d'aménagement d'un montant de 935 K€,
- Les recettes d'amortissement : 878 K€.

### 3.2 L'ENDETTEMENT

Compte tenu des données de l'exercice, de la structure de sa dette et des conditions de marché, la Commune a fait appel à deux emprunts à taux fixe, à hauteur de 1 600 000,00 euros sur 15 ans. L'un des deux emprunts comprend un différé d'amortissement.

Au vu des flux de l'année, le stock de dette progresse légèrement de 138 K€ (1%) avec un stock de dette de 12 061 K€ au 1<sup>er</sup> janvier 2025.

#### **Evolution encours de la dette – période 2019 – 2024**

(Encours au 01/01 de chaque exercice en millier d'euros)

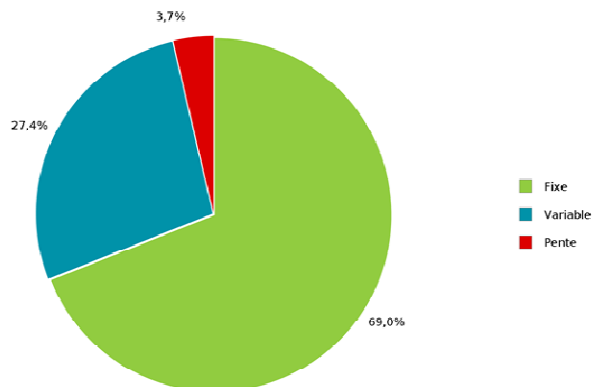
<i>2013 – pour mémoire</i>	<i>2019</i>	<i>2020</i>	<i>2021</i>	<i>2022</i>	<i>2023</i>	<i>2024</i>	<i>2025</i>
<i>14 704</i>	<i>12 570</i>	<i>12 330</i>	<i>12 087</i>	<i>12 276</i>	<i>11 942</i>	<i>11 923</i>	<b><i>12 061</i></b>

#### **Evolution annuité de la dette**

<i>En K€</i>	<i>2020</i>	<i>2021</i>	<i>2022</i>	<i>2023</i>	<i>2024</i>
<b><i>Annuité</i></b>	<b><i>1605</i></b>	<b><i>1654</i></b>	<b><i>1721</i></b>	<b><i>1743</i></b>	<b><i>1813</i></b>
<i>Capital</i>	<i>1243</i>	<i>1311</i>	<i>1441</i>	<i>1 419</i>	<i>1 462</i>
<i>Intérêt</i>	<i>362</i>	<i>343</i>	<i>280</i>	<i>324</i>	<i>351</i>

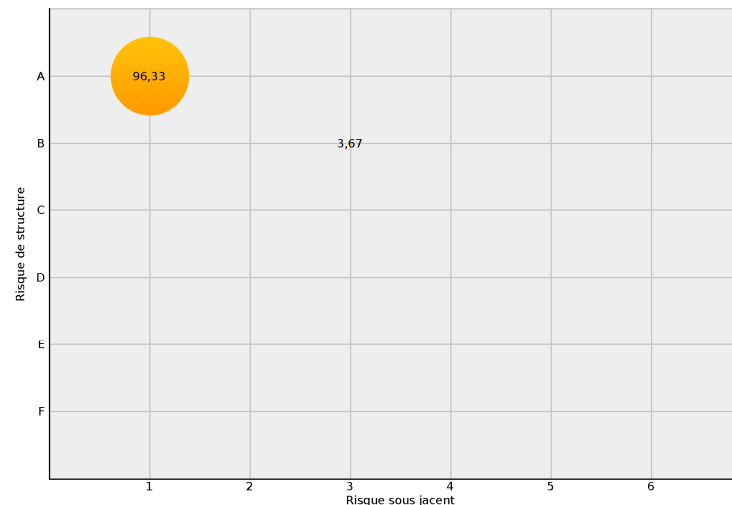
## **Structure de l'endettement**

En janvier 2025, l'encours de la dette se répartit de la façon suivante :



La part de taux variable offre des opportunités de remboursement anticipé et d'optimisation des frais financiers. Elle demeure dans des proportions recommandées par la doctrine (entre 25 et 50 %).

La dette de Saint-Rémy est essentiellement sans risque (classée 1A sur la charte de bonne pratique).



L'emprunt 3B est un emprunt au taux fixe maximum de 5,95 % (contre 4,35 %) et un CRD de 432 K€ dont le terme est prévu pour 2027.

## **La ligne de trésorerie**

Une ligne de 2 000 K€ maximum a été souscrite en 2024. Plusieurs tirages et remboursements ont été effectués. Elle était totalement remboursée au 31 décembre pour un coût d'utilisation de 10 K€. Une ligne de trésorerie complémentaire pourrait être souscrite afin de faire face à la situation nationale (cf. loi de finances) qui pourrait affecter les partenaires.

### 3.3 LE PERSONNEL

La dernière base arrêtée est celle contenue dans le bilan social 2023 transmis, conformément aux dispositions statutaires, au Centre de Gestion des Bouches-du-Rhône.

Les données relatives à la structure des effectifs pour l'année ne peuvent être appréciées que comme des prévisions qui devront être discutées avec les partenaires sociaux dans le cadre des instances légales prévues par la loi.

#### 3.3.1 Structure des effectifs

##### Présentation générale

Si l'on s'intéresse à l'évolution des effectifs titulaires, on constate une augmentation du nombre d'emplois permanents (+2), liée d'une part aux besoins des services et à la politique de déprécarisation des agents.

##### Répartition des agents par filières

Les filières les plus nombreuses sont les filières technique et administrative qui regroupent respectivement 50% et 28% des effectifs titulaires. Les 5 autres filières se partagent les 22 autres % des personnels, c'est à dire :

- la filière sécurité (police municipale) : 5%
- la filière animation : 5%
- la filière médico-sociale : 6%
- la filière culturelle : 4%
- la filière sportive : 2%

Classiquement, ce sont dans les filières administrative, sociale et culturelle que les femmes sont les plus représentées à l'image des statistiques nationales. Plus de 85% des agents de la filière administrative sont des femmes et les filières sociale, animation et culturelle sont composées quasi exclusivement de femmes. Nous sommes en 2023 dans les mêmes proportions que celles relevées dans le précédent bilan social.

### Répartition par catégories hiérarchiques

Les agents de la catégorie A représentent 5% des effectifs ; c'est une proportion stable par rapport aux données du précédent bilan. 14% appartiennent à la catégorie B en augmentation, et 81% à la catégorie C.

### 3.3.2 Le temps de travail des agents

#### Les quotités de temps de travail

93% des agents sont à temps complet (85% à l'échelle nationale). 11 ont choisi de travailler à temps partiel. L'option majoritairement choisie par les agents à temps partiel est le travail à 80%.

#### L'absentéisme

Les motifs principaux d'absence au travail sont :

- La maladie ordinaire : 63% des journées d'absence enregistrées en 2023
- Les accidents du travail (9%)

### 3.3.3 Les rémunérations et charges

Dans le budget rémunération, on retrouve :

- Les traitements bruts
- le montant des primes versées au titre des articles 88 et 111 (loi 84-53)
- la NBI

Le régime indemnitaire représente environ 20% de l'ensemble de la rémunération des titulaires. La part des dépenses de personnel dans le budget de fonctionnement est stable : elles représentent 55,6% des dépenses de fonctionnement.

### **3.3.4 La formation des agents**

Le taux d'accès à la formation en 2023 est de 76,8% (contre 69,5% en 2022).

L'effort de formation est plus important pour les agents de catégorie C qui représentent plus de 72% des agents formés en 2023.

Les dépenses de formation s'élèvent à 103 313 € en 2023.

### **3.3.5 Les droits sociaux**

Le CST s'est réuni 6 fois.

Le budget de l'action sociale représente 283 500 €.

- 73 % de ce budget est consacré au financement des tickets restaurant
- 16 % représente la cotisation au CNAS
- 10% représente la participation aux cotisations de la mutuelle et aux organismes de prévoyance

## 4 LES ORIENTATIONS BUDGETAIRES 2025

Les orientations budgétaires déclinées sont celles qui structurent la stratégie financière depuis le début de la mandature :

1. Ne pas augmenter les impôts,
2. Conjuguer essor économique, solidarités sociales et générationnelles, développement durable,
3. Accompagner les solidarités territoriales.

Ces orientations seront mises en œuvre en maintenant les efforts de gestion entrepris ces dernières années. Cette gestion rigoureuse constitue un facteur important dans la concrétisation de ces orientations budgétaires.

### 4.1 LES RECETTES DE FONCTIONNEMENT

- **Les produits des services et du domaine**

Ces produits comprennent notamment les droits de stationnement. Ils feront l'objet d'une inscription traditionnellement prudente, en particulier, les droits de stationnement à hauteur de 700 K€ (en progression par rapport aux années antérieures + 50 K€).

- **Les reversements fiscaux de la Communauté de Communes**

Les reversements fiscaux correspondent à la compensation des transferts de compétences (différence entre dépenses et ressources transférées). Lorsque les ressources transférées (ex : Taxe professionnelle) sont supérieures aux dépenses, l'EPCI reverse une attribution de compensation (AC) à la commune. Dans le cadre contraire, c'est la commune qui verse une AC à l'EPCI. Cette enveloppe est réexaminée à chaque transfert de compétence.

- **La dotation de solidarité communautaire**

Une DSC de 350 K€ est retenue au regard des notifications budgétaires de la CCVBA ces dernières années.

- **La fiscalité directe**

Les taux seraient inchangés. Les hypothèses d'évolution retenues tiennent compte de la réforme de la taxe d'habitation et sont établies à partir des bases effectives 2024 auxquelles on applique, pour les foncières, le coefficient de 1,68 % pour 2025 (contre 7,1 % et 3,9 % antérieurement). Le produit global attendu est détaillé comme suit :

Foncier bâti	Taxe d'habitation sur les résidences secondaires majoration incluse	Foncier non bâti	<b>TOTAL Fiscalité locale</b>
8 580 000	2 220 000	470 000	<b>11 270 000</b>

- **La taxe additionnelle aux droits de mutation**

Le produit encaissé sur la période 2018 à 2022 a été en nette augmentation par rapport aux périodes précédentes en particulier sur 2021 et 2022. Compte tenu de la tendance du marché et tout en tenant compte de la moyenne des dernières années et de l'année 2024, l'hypothèse de travail est de 1 530 K€ pour 2025.

- **Les dotations de l'Etat**

Le montant des dotations de l'Etat n'est pas connu dans le détail à ce jour, toutefois sur la base des éléments développés dans la première partie de ce document, celles-ci devraient évoluer de la façon suivante :

	2013	2020	2021	2022	2023	2024	2025
Montant notifié	1 501 976,00 €	395 915,00 €	345 136,00 €	298 584,00 €	292 400,00 €	280 407,00 €	270 000,00 €
variation / n-1		- 5 862,00 €	- 50 779,00 €	- 46 552,00 €	- 6 184,00 €	- 11 993,00 €	- 10 407,00 €

Les mouvements internes aux enveloppes et la poursuite de l'écrêtement laissent envisager une baisse (et à terme, une extinction).

- **Les autres dotations**

Il s'agit principalement de diverses compensations de fiscalité, des participations et dotations de la CAF, de la MSA et d'autres partenaires, ...

***Hormis pour la fiscalité avec la revalorisation réglementaire des bases, il n'est pas attendu d'évolution notable en volume des recettes de fonctionnement.***

## 4.2 LES DEPENSES DE FONCTIONNEMENT

### - **Les charges à caractère général**

En matière de charges à caractère général (011), l'impact de l'inflation est stabilisé sur un palier inférieur à 2022 ou 2023. Les taux des marchés financiers restent élevés (*crédit-bail de la gendarmerie maintenu à 420 K€*). On enregistre cependant une hausse importante des cotisations d'assurances (+ 60 K€). Malgré tout, les inscriptions du chapitre reculent de 14 % à 4 400 K€.

### - **Les frais de personnel**

Le budget 2025 (compte 012) tel qu'il est proposé permettrait :

- De satisfaire aux obligations réglementaires pesant sur la collectivité en intégrant les augmentations de charges qui s'imposeront en 2025 : « glissement vieillesse technicité », mise en œuvre des dispositions de la loi de transformation de la fonction publique et des lignes directrices de gestion, et prise en compte de la hausse des cotisations retraite CNRACL et URSSAF Maladie.
- D'accompagner les projets de la collectivité et en particulier :
  - La poursuite de l'action sociale de la collectivité auprès de ses agents : participation employeur aux frais de mutuelle, de la prévoyance, prime mobilité durable...
  - La « déprécarisation » des agents non titulaires
  - L'accompagnement des parcours individuels et l'ajustement des postes aux nouveaux enjeux de la fonction publique territoriale : formation, reconversion....

- **Les autres charges de gestion courantes**

Une partie importante des dépenses de ce chapitre est constituée par des participations à des organismes extérieurs (SDIS, SM du Conservatoire de musique, PNR...) :

- SDIS : à 724 K (+ 14 K€)
- PNR : + ~ 13 % soit 5 K€

**La nouvelle charte du PNR 2022-2037** : une ambition réaffirmée financée par les communes du territoire.



Afin d'accompagner la mise en œuvre de la nouvelle Charte, la Ville va augmenter sa participation au fonctionnement courant du Parc naturel régional. Des subventions ponctuelles s'ajoutent à cette participation annuelle.

	2022	2023	2024	2025
En €	32 000	38 000	43 000	48 000

Chiffres estimés pour 2023 à 2025

L'enveloppe des subventions aux associations est conservée (550 K€).

La ville conforte l'action du CCAS avec une subvention de 600 K€ (+ 9 %). Cette subvention pourra être modifiée en cours d'année dans le cadre du dialogue de gestion initiée par la convention de partenariat.

Ce chapitre intègre notamment les subventions et participations au Conservatoire, au SICAS et autres ASA et différents SIVU.

Une somme de 300 K€ est inscrite au compte 6573644 « subvention exploitation d'un SPIC » en vue de l'ouverture de la piscine couverte.

- **Les charges financières**

Du fait des taux sur les marchés financiers à laquelle la commune reste attentive, l'enveloppe des charges financières est calibrée à 370 K€ pour 380 K€ votés au budget 2024.

- **Les opérations d'ordre**

Compte tenu des estimations disponibles à ce jour, le montant du chapitre est prévu à 1 000 K€ pour tenir compte des amortissements à exécuter.

En outre, à ce stade, un virement à la section d'investissement de 2 250 000 € est inscrit – sous réserve d'une affectation au 1068.

## Synthèse – tableau

Chapitre	2025	Chapitre	2025
		<b>013 – atténuations de charges</b>	60 000,00
<b>011 – charges générales</b>	4 400 000,00	<b>70 – produits domaine, services</b>	1 500 000,00
<b>012 – charges de personnel</b>	10 200 000,00	<b>73 – Impôts et taxes</b>	2 313 012,00
<b>014 – atténuations de produits</b>	40 000,00	<b>731 - Fiscalité locale</b>	13 727 000,00
<b>65 – autres charges de gestion</b>	3 300 000,00	<b>74 – Dotations et participations</b>	900 000,00
<b>66 – charges financières</b>	370 000,00	<b>75 – autres produits de gestion</b>	425 000,00
<b>67 – charges exceptionnelles</b>	6 000,00	<b>76 – produits financiers</b>	0,00
<b>68 - Provisions</b>	30 000,00	<b>77 – produits exceptionnels</b>	0,00
<b>réel</b>	<b>18 346 000,00</b>	<b>78 - Provisions</b>	30 000,00
<b>043 – Opérations intra section</b>		<b>réel</b>	<b>18 925 012,00</b>
<b>042 – Opérations entre sections</b>	1 000 000,00	<b>043 – Opérations intra section</b>	
<b>023 – Virement à la section d’investissement</b>	2 250 000,00	<b>042 Opérations entre sections</b>	30 000,00
<b>022 – Dépenses imprévues</b>			
<b>ordre</b>	<b>3 250 000,00</b>		
<b>002 - Résultat reporté de fonctionnement</b>			<b>30 000,00</b>
<b>équilibre</b>	<b>17 470,60</b>	<b>002 - Résultat reporté de fonctionnement</b>	<b>2 658 458,60</b>
	<b>21 613 470,60</b>		<b>21 613 470,60</b>

Dans cette hypothèse, le résultat est en interaction par rapport à une affectation au 1068 : il est dans cette hypothèse intégralement reporté en fonctionnement (cf. infra).

## 4.3 L'INVESTISSEMENT

### 4.3.1 Les recettes

Les recettes d'investissement les plus certaines sont :

- Les ressources propres : outre l'excédent de fonctionnement capitalisé : virement de section, FCTVA, Taxe d'aménagement, dotation aux amortissements :

FCTVA	600 000,00 €
Taxe d'aménagement	250 000,00 €
Dotation aux amortissements	1 000 000,00 €
Virement de section	2 250 000,00 €
<b>Total</b>	<b>4 100 000,00 €</b>

D'autres recettes sont prises en compte :

- Les subventions et participation d'investissement : une inscription de 4 320 K€ est retenue à ce stade. Elle est susceptible d'évoluer en fonction des notifications en cours.
- Les emprunts :
  - o Un emprunt de 1 800 K€ pour assurer le financement courant de la section d'investissement,
  - o Un emprunt de 380 K€ est pris en compte à ce jour afin de financer la subvention Ciné Palace et Syndicat du Vigueirat et de la vallée des Baux,
  - o L'inscription de l'emprunt d'équilibre pourrait s'établir à 5 000 K€. Son niveau de réalisation sera fonction :
    - *Des subventions qui pourront être obtenues en cours d'année*
    - *Du niveau de réalisation des opérations*
    - *Des conditions de marché (taux, ...)*
    - *De la stratégie de dette de la collectivité*

### 4.3.2 Les dépenses

Les arbitrages détaillés relatifs aux dépenses d'équipement annuelles n'ont pas encore été effectués. Les choix en matière d'investissement seront faits au regard de la nécessité de poursuivre une politique d'endettement maîtrisé et d'une capacité d'autofinancement contrainte.

Une partie des dépenses est d'ores et déjà connue : elles résultent de dépenses obligatoires (remboursement des emprunts) ou ont un caractère régulier, programmé ou pluriannuel :

- **Les engagements pluriannuels : les autorisations de programme (AP) (cf. tableau au 17/12/2024)**

N° ou intitulé de l'AP	Montant des AP			Crédits de paiement antérieurs  (réalisations cumulées au 1/1/N)	Montant des CP					
	Pour mémoire	Révision de l'exercice N	Total cumulé		Crédits de paiement					
	AP votée y compris ajustement		(toutes les délibérations y compris pour N)		2025	2026	2027	2028	2029	2030
n° 2018-02 : Rénovation de la Collégiale Saint Martin (Op. 157)	4 750 000,00		4 750 000,00	712 115,77	1 070 000,00	1 000 000,00	1 000 000,00	600 000,00	367 884,23	
n° 2018-03 : Aménagement du parking de Libération (Op. 156)	2 090 000,00		2 090 000,00	2 068 901,03	21 098,97					
n° 2020-01 : Restructuration de l'avenue Durand Maillane (Op 159)	1 900 000,00		1 900 000,00	1 460 233,42	439 766,58					
n° 2020-02 : Construction piscine couverte (Op. 160)	8 950 000,00		8 950 000,00	4 767 555,38	4 130 000,00	52 444,62				
n° 2021-01 : Requalification Espace sportif petite Crau (Op 162)	1 000 000,00		1 000 000,00	297 711,00	550 000,00	152 289,00				
n° 2022-01 - Voirie 2022-2026 (Op 164)	5 300 000,00		5 300 000,00	104 077,90	2 500 000,00	2 695 922,10				
n° 2022-02 - Bâtiments scolaires et transition écologique (Op 165)	4 000 000,00		4 000 000,00	2 233 393,42	1 411 847,33	354 759,25				
n° 2022-03 - Transition énergétique des bâtiments communaux (Op 166)	1 900 000,00		1 900 000,00	2 748,00	1 350 000,00	497 252,00	50 000,00			
n°2024-01 - OPAH 2024-2029 (Op 167)	1 025 000,00		1 025 000,00	0,00	205 000,00	205 000,00	205 000,00	205 000,00	205 000,00	
n°2025-01 - Amélioration des bâtiments communaux 2025-2030 (Op 168)		6 000 000,00	6 000 000,00	0,00	20 000,00	400 000,00	1 000 000,00	4 000 000,00	580 000,00	

Comme chaque année, les crédits de paiement pluriannuels seront ajustés au moment du budget primitif afin de tenir compte du réalisé de l'année antérieure. Une nouvelle autorisation (2025-01) pourrait être votée afin d'amorcer deux projets : la restructuration et l'agrandissement du COSEC et l'extension de la médiathèque.

Les crédits de paiement prévisionnels figurant ci-dessus ont vocation à évoluer, les discussions budgétaires étant en cours : l'enveloppe prévisionnelle est de 11 700 K€.

- **Les dépenses contraintes : le remboursement en capital de la dette...**

Le montant du capital connu à rembourser est de 1 544 K€. Une somme de 1 700 K€ serait inscrite afin de tenir compte d'un flux de remboursement lié à une mobilisation en cours d'année.

- **Les subventions d'investissement versées**

Une inscription globale de 380 K€ est portée au bénéfice de l'association Ciné Palace en fonction des avancées du dossier ainsi que le SI2VB.

- **Les dépenses récurrentes : 700 K€**

Les opérations à caractère récurrent sont prises en compte : Matériel informatique et dématérialisation, Travaux forestiers et OLD communales, renouvellement courant de matériel, d'outillage et de mobilier dont une enveloppe de 300 K€ en faveur du budget participatif.

- **Les travaux et dépenses engagés et/ou aux subventions acquises**

Les opérations engagées et financées (convention, subvention...) ont vocation à se poursuivre et à être finalisées :

- Eclairage public (250 K€) : 1<sup>ère</sup> tranche du cours : évolution en LED
- Mise en accessibilité – Bureaux espace Libération (100 K€)
- Déconstruction de la caserne de la Combette (270 K€)
- Travaux de génie civil des colonnes enterrées – tranche 2 : 160 K€
- Travaux Casernement Gendarmerie (80 K€)
- La réfection de deux terrains de tennis
- La finalisation des travaux du musée des Alpilles

- ***Les autres dépenses d'investissement***

- ⇒ Travaux complets de rénovation du logement Brossard (125 K€)
- ⇒ Travaux au cimetière (40 K€)
- ⇒ Sécurisation du musée Estrine
- ⇒ Les travaux dans les écoles (hors transition écologique)

Les autres dépenses notamment celles dites « annuelles » sont en cours d'arbitrage. Elles représenteront un volume potentiel d'investissement plus restreint que les années précédentes.

Elles s'inscrivent dans la continuité des années écoulées et de la mise en œuvre du programme portée par la majorité municipale.

La section d'investissement pourrait s'équilibrer (hors opérations d'ordre interne – 041) comme suit :

	Recettes	Dépenses	
Report	2 729 866,00 €	2 728 596,64 €	Report
001 - Résultat d'investissement reporté	- 2 798 734,66 €		
Excédent capitalisé (1068)	2 797 465,30 €		
<b>sous-total (1)</b>	<b>2 728 596,64 €</b>	<b>2 728 596,64 €</b>	
FCTVA	600 000,00 €	- €	1069/c1
Taxe d'aménagement	250 000,00 €	100 000,00 €	Reversement TA 2021 -> CCVBA
Dotation aux amortissements	1 000 000,00 €	1 700 000,00 €	Remboursement du capital de la dette
023 - virement de section	2 250 000,00 €	700 000,00 €	Dépenses récurrentes et Budget participatif
Cessions	950 000,00 €	11 700 000,00 €	AP/CP
Subventions	4 320 341,85 €	1 970 340,85 €	Autres dépenses d'investissements (dont engagées et/ou subventions acquises)
EMPRUNT	6 800 000,00 €		
Emprunt 204	380 000,00 €	380 000,00 €	204 / SI2VB - Cinéma
<b>sous-total (2)</b>	<b>16 550 341,85 €</b>	<b>16 550 340,85 €</b>	
<b>Total</b>	<b>19 278 938,49 €</b>	<b>19 278 937,49 €</b>	<b>Total</b>

## 5 LES BUDGETS ANNEXES

### - *Ussol*

A fin 2024, il restait en signature, les terrains du bailleur social. Le budget pourrait être clôturé pour 2026 sous réserve de la résolution de l'opération avec 13 Habitat.

### - *La Roche*

Après la vente des terrains, le budget pourrait être clôturé en 2025.

## 6 OBJECTIFS PROGRAMMATIFS

« A l'occasion du débat sur les orientations budgétaires, chaque collectivité territoriale ou groupement de collectivités territoriales présente ses objectifs concernant :

- 1° L'évolution des dépenses réelles de fonctionnement, exprimées en valeur, en comptabilité générale de la section de fonctionnement ;
- 2° L'évolution du besoin de financement annuel calculé comme les emprunts minorés des remboursements de dette. »

### 6.1 EVOLUTION DES DEPENSES REELLES DE FONCTIONNEMENT

Les dépenses réelles de fonctionnement (en mode M57) comprennent les charges suivantes : Achats et variation de stocks (60), Services extérieurs (61) et autres services extérieurs (62), Impôts (63), Charges de personnel (64), Autres charges (65), Charges financières (66).

Ne sont pas pris en compte les provisions ainsi que les dépenses d'ordre (amortissements) et les atténuations de produits (014), les charges exceptionnelles (67) devenues résiduelles.

Article	Libellé Article	2025	2026	2027	2028	2029
			<b>3,14%</b>	<b>2,65%</b>	<b>2,91%</b>	<b>2,91%</b>
	<b>TOTAL</b>	18 270 000,00	18 843 000,00	19 342 434,00	19 905 881,61	20 485 245,80
<b>11</b>	<b>Charges à caractère général</b>	4 400 000,00	4 488 000,00	4 568 784,00	4 651 022,11	4 734 740,51
<b>12</b>	<b>Charges de personnels et frais assimilés</b>	10 200 000,00	10 506 000,00	10 821 180,00	11 145 815,40	11 480 189,86
<b>65</b>	<b>Autres charges de gestion courante</b>	3 300 000,00	3 449 000,00	3 552 470,00	3 709 044,10	3 870 315,42
<b>66</b>	<b>Charges financières</b>	370 000,00	400 000,00	400 000,00	400 000,00	400 000,00

Dans l'hypothèse ci-dessus, le pic d'inflation est derrière nous (CA 2024 < à 18 000 K€). Les dépenses de personnel progressent sous l'effet du GVT (+ 3 %). Le chapitre 65 est impacté à partir de 2025 de la subvention d'équilibre au gestionnaire de la piscine (+ 300 K€ / an). Une provision pour un possible complément de subvention est prise en compte à partir de 2026 (+ 50 K€).

## 6.2 EVOLUTION DES CHARGES DE PERSONNEL

Les effectifs resteraient relativement stables. Indépendamment des orientations et choix des communes, les charges de personnels évoluent régulièrement et mécaniquement (effet dit GVT : grilles de rémunération).

Il est retenu une hypothèse de progression à + 4% pour 2025 puis 3 % sur les années suivantes.

## 6.3 L'ENDETTEMENT

Avec un stock de dette de 12 061 K€ au 1er janvier 2025 (+1 % / 2024), la commune maîtrise son stock de dette tout en maintenant sa politique d'investissement d'une part et en tenant compte des opportunités/contraintes de marché.

Avant le COVID, l'inflation et la crise du marché immobilier, l'objectif antérieur était de ramener le stock de dette à hauteur de 10 000 K€ à horizon 2026. Sans renoncer à cette ambition, dans un contexte récent d'inflation, le maintien du stock de dette à hauteur de 12 000 K€ est un objectif en soi.

en K€	2025	2026	2027	2028	2029
	au 01/01/2025	au 01/01/2026	au 01/01/2027	au 01/01/2025	au 01/01/2026
CRD	12 061	12 511	12 011	11 611	11 411
Annuité en capital	-1550	-1700	-1400	-1200	-1000
nouvel emprunt estimé	2000	1200	1000	1000	1000
<b>Besoin de financement annuel</b>	450	-500	-400	-200	0
	12 511	12 011	11 611	11 411	11 411

### Evolution des flux de remboursement

En l'état actuel, les flux de remboursement, restent conséquents jusqu'en 2026. Ils amorcent une baisse à partir de 2028.

Il pourra être intéressant pour la commune de poursuivre le profilage des futurs emprunts à souscrire (différé d'amortissements, amortissement sur mesure, ...).

Données janvier 2025

